

## *En cas d'acte de malveillance :* *( hors attentat)*

- ▶ Ne vous opposez pas physiquement,
- ▶ Cherchez à mémoriser le signalement de l'agresseur (corpulence, vêtements, signes distinctifs...),
- ▶ Faites appel dès que possible aux secours,
- ▶ Indiquez la direction de fuite,
- ▶ Décrivez le moyen de fuite (véhicule, marque, modèle, numéro d'immatriculation, couleur...)
- ▶ Préservez les lieux dans l'attente de l'arrivée des enquêteurs.
- ▶ Retenez les témoins, ou prenez leurs identités.

## *En cas d'atteintes graves sur les personnes :*

- ▶ Anticipez sur cette éventualité afin de vous poser les bonnes questions en lien avec votre activités avant d'être confronté à cette situation.. (Plan d'action, fiches réflexes, répartition des actions ...),
- ▶ Activez le dispositif d'alerte générale.
- ▶ Appliquez les recommandations des autorités. (Affiche d'information grand public)

## *Contactez votre référent sûreté*



*Gratuitement, il vous aidera à améliorer votre sûreté.*

Nom :  
Téléphone :  
Mail :

*En cas d'urgence  
Composez ce numéro :*



- *En vous localisant*
- *Expliquez la situation*
- *Donnez les premiers renseignements*  
*(gardez votre calme)*

## *Conseils pour prévenir les actes de délinquance*

### *Fiche d'informations*

*à l'attention  
des structures médicalisées*

## *Hôpitaux – Cliniques EHPAD*





*Partenaire  
de votre sûreté*



### *Gérez les flux :*

▶ Patients, visiteurs, employés, fournisseurs, prestataires.... Autant de personnes qu'il faut prendre en compte en déployant un réel contrôle d'accès.

### *Sectorisez vos activités:*

▶ Identifiez les lieux ou activités les plus exposés aux risques de malveillance.

Vous pourrez ainsi déterminer des priorités dans les actions à mener.

Les lieux sensibles peuvent être :  
un accueil, les urgences, une maternité, la pharmacie, l'administration....

### *Prise en compte des valeurs :*

▶ Les liquidités, les bijoux des patients, les documents confidentiels ou certains médicaments peuvent attirer la convoitise.

▶ Optez pour un coffre adapté aux valeurs qu'il va contenir. Limiter le nombre de personnes autorisées à y accéder.

### *Sécurisez les lieux :*

▶ Réalisez le plan de sécurisation des établissements de soins (PSE) avec le soutien de l'ARS ou poursuivez les améliorations identifiées comme nécessaire dans ce document.

▶ Les axes d'effort se feront sur la protection mécanique, le déploiement d'une détection et d'une vidéoprotection sans négliger l'aspect humain et organisationnel.

▶ Pour des raisons de coût planifiez vos actions

### *Impliquez le personnel :*

▶ Qu'il soit attentif à son environnement, détectez les allées et venues inhabituelles.

▶ Ecoutez les questions, les inquiétudes de vos collaborateurs.

▶ Désigner un responsable sûreté au sein de votre équipe dirigeante.

▶ Tout le personnel doit connaître la totalité de son environnement de travail et les conduites à tenir suivant la situation.

### *Faites vous aider :*

▶ Prenez le temps de rencontrer les forces de l'ordre locales et entretenez une relation suivie de façon à échanger sur vos problématiques liées à la délinquance.

▶ Parce que la mise en sûreté d'un site peut être complexe, les référents sûreté de la gendarmerie peuvent vous apporter leur expertise.

▶ Cette démarche est gratuite et ne vous engage en rien.

### En savoir plus sur :

[www.referentsurete.fr](http://www.referentsurete.fr)

**Guide des mesures  
de sécurisation**  
( 2017 ministère de la santé)

